



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

### politique de la santé

Question écrite n° 18389

#### Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées les perspectives concrètes du « plan de soutien à la périnatalité » avec notamment la création de « maisons périnatales » et celle de « centres de maternité ». Il a notamment annoncé la décision de « relever le nombre de postes à l'internat de 10 % pour toutes les disciplines de la périnatalité (obstétriciens, anesthésistes et pédiatres) dès le concours prochain ». A l'heure où le Gouvernement détermine, à juste titre, une politique familiale ambitieuse, le plan de soutien à la périnatalité est particulièrement opportun.

#### Texte de la réponse

Conscient des difficultés que traversent actuellement un certain nombre de maternités et de professionnels de la naissance, et reprenant à son compte la plupart des propositions formulées dans le rapport de la mission périnatalité de septembre 2003, le ministre a annoncé, le 10 novembre dernier, un plan ambitieux de soutien à la périnatalité. Ce plan rappelle les objectifs retenus dans la loi relative à la politique de santé publique : réduire la mortalité périnatale à un taux de 5,5 pour 1 000 et la mortalité maternelle à un taux de 5 pour 100 000. Il s'articule autour de cinq axes principaux visant à garantir plus d'humanité, plus de proximité, plus de sécurité et plus de qualité aux parents et aux enfants, ainsi qu'une meilleure reconnaissance des professionnels de la naissance. Parmi l'ensemble des mesures annoncées, il convient de souligner plus particulièrement l'importance accordée à la mise en place d'une consultation au 4<sup>e</sup> mois de la grossesse, la prise en compte de l'environnement psychologique de la naissance, la poursuite de l'effort financier en faveur de la mise aux normes des maternités au regard des décrets de 1998, l'expérimentation des maisons de naissance, le développement des réseaux de périnatalité sur tout le territoire français ainsi qu'un soutien accru aux transports des mères et des nouveau-nés. L'ensemble du plan fait l'objet d'un accompagnement financier important qui s'élève à 274 millions d'euros sur trois ans. Le plan périnatalité fera l'objet d'un suivi attentif à l'instar du plan urgences de septembre 2003. Une commission nationale de la naissance sera mise en place dès début 2005 et associera les professionnels de la naissance aux usagers des maternités pour veiller à la meilleure application possible du plan périnatalité 2005-2007.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Bruno Bourg-Broc](#)

**Circonscription :** Marne (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18389

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé

**Ministère attributaire :** solidarités, santé et famille

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée le :** 19 mai 2003, page 3799

**Réponse publiée le :** 10 mai 2005, page 4837